

Barème des cotisations MGEFI

applicables en 2010

PRÉMUO

PERTE DE REVENUS

MI-11

Pour les adhérents de la MGEFI, les montants de cotisations au titre du contrat MI-11 sont fixés comme suit pour l'année 2010.

Age atteint par l'assuré	Cotisation mensuelle pour une indemnité journalière de 3,33 euros soit une tranche de 100 euros de garantie mensuelle
- de 36 ans	1,93 €
36 à 40 ans	2,39 €
41 à 45 ans	2,95 €
46 à 50 ans	3,58 €
51 à 55 ans	4,45 €
> 55 ans	5,44 €



Société anonyme, au capital de 53 153 000 euros, régie par le code des Assurances, RCS 507 648 053 PARIS

62, RUE JEANNE D'ARC - 75640 PARIS CEDEX 13